REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.26

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Corinne CORDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Lionel BRULE, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS :

M. Luc SARRELABOUT, pouvoir à M. Eric DUPRAT
M. Philippe CHARPILLET, pouvoir à Mme Delphine REMY
Mme Anne-Marie FOURNILLON,
Mme Emilie SAYAG,
Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David MOREAU est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

****

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	15
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	17
DATE DE LA CONVOCATION	:	27 juin 2025

****

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250703-DE2025_579_

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

VU l'avis favorable des commissions municipales qui se sont réunies le 25 juin 2025,

CONSIDERANT les demandes de subventions formulées par les associations œuvrant sur le territoire de Saint-Vrain au titre de l'année 2024,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré,

Ne participe pas au vote en leur qualité de membres d'une association concernée par une attribution de subvention (3) : M. Luc SARRELABOUT (pouvoir M. Eric DUPRAT) M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER

POUR (14) : Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Lionel BRULE, M. Philippe CHARPILLET, pouvoir à Mme Delphine REMY, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Louis LANGLET, (Conseillers municipaux).

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2025, les subventions suivantes :

Associations	proposition 2025
CSV	5 000
Football Club de Saint-Vrain	4 500
ARJ	2 000
Hautefeuille Plaisir de vivre	1 500
Saint-Vrain jumelage	750
FNACA	750
ACPG	750
Chorale de Saint Caprais	500
Bleu Nomade	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500
les bikes à sables	500
Atelier 91	500
Les Gougouilles	300
Les Fusion'elles	300
FCPE	300
URBAN KRAV MAGA	300
Amicale canine 91	300
Association Léa solidarité femme	300
La Maheno Compagnie	200
Renaissance et Culture	200
KR 24 RACING	200
Mazime Prudent	200
DECL SOC NATIONALE	200
Saint-Vrain et son histoire	200
TOTAL	20 750

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250703-DE2025_579_

➢ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait à Saint-Vrain, le 03 juillet 2025

Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après : - dépôt en Sous-préfecture le : ..... - publication le : ..... Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219105798-20250703-DE2025_579_